

# VESTIAIRES SANITAIRES



## 1. GÉNÉRALITÉS

La rénovation ou la conception de vestiaires à usage sportif doit s'inscrire dans une réflexion globale préalable et réfléchie portant sur l'ensemble du site sportif. Ce sont, à la fois, le programme de construction des espaces de pratiques sportives, le nombre de terrains intérieurs ou extérieurs prévus ou existants, la nature des activités en communication directe avec les plateaux sportifs, ainsi que le nombre et le niveau de jeu des sportifs actuels ou potentiels qui détermineront le nombre et la grandeur des vestiaires à concevoir.

Le bloc vestiaire sera une entité bien distincte du reste de l'infrastructure.

Les sportifs et les spectateurs ne peuvent s'y croiser. (Imposition des fédérations sportives : facilité d'entretien et préservation du revêtement de sol sportif)

De plus, ce bloc et l'espace de pratique sportive doivent pouvoir fonctionner indépendamment des locaux commerciaux tels que les cafétérias.

Un bloc vestiaire est composé de :

- deux vestiaires collectifs (hommes - dames et/ou équipe visitée - équipe visiteuse)
- un vestiaire arbitre, entraîneur ou enseignant

Généralement, une infrastructure vestiaire comporte au minimum, 2 blocs vestiaires.

La position du ou des blocs vestiaires se fera stratégiquement de préférence sur la longueur des terrains ou plateaux sportifs. Il faut éviter les accès par l'arrière des goals.

Au minimum deux vestiaires collectifs doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite sauf pour les disciplines ne permettant pas la pratique des personnes à mobilité réduite (voir fiche accessibilité).

## 2. VESTIAIRES COLLECTIFS

La conception d'un vestiaire collectif, d'une superficie comprise entre 20 et 30 m<sup>2</sup>, sera différente en fonction du ou des sport(s) concerné(s) mais comportera systématiquement

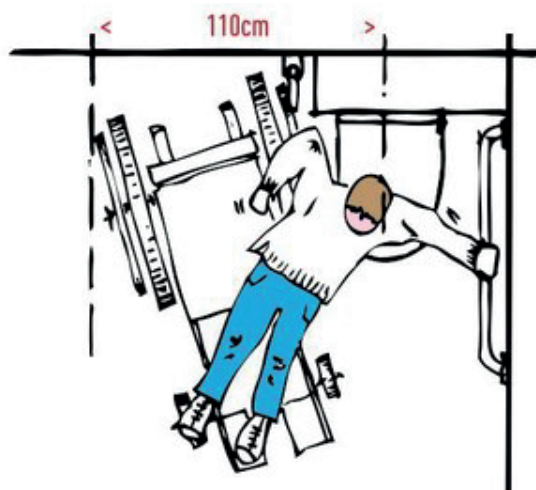
2.1. Un espace habillage-déshabillage comprenant au minimum les éléments suivants :

- Cet espace, de conception simple, doit être le moins découpé possible pour optimiser la place disponible pour les joueurs.
- Le sol sera couvert d'un carrelage déstructuré, antidérapant (R11) avec une pente de 2% minimum vers les sterfputs ou caniveaux et des arrêts de portes pourront être placés (ou sur les parois verticales)
- Il est conseillé de prévoir en partie haute des parois et pour les plafonds des matériaux résistants à l'humidité (éviter les portes et encadrements en bois).
- On prévoit 80 cm de largeur de banquette assise par joueur, avec un minimum de 13 m courant. Pour faciliter l'entretien, les banquettes seront suspendues, à consoles obliques, pour libérer le sol.

- Par mesure de protection, les patères seront fixées sur consoles et inversées.
- Il est intéressant d'y placer un miroir avec un encadrement métallique et une prise de courant pour les sèche-cheveux. Un espace peut être également réservé pour une table de massage.
- Il ne peut exister de ressaut entre l'espace « habillage-déshabillage » et les espaces « douches » et « WC ». Un avaloir de récolte des eaux de nettoyage doit y être placé.
- S'il n'est pas prévu dans l'espace sanitaire, installer un lave-mains en-dessous du miroir et à proximité de la prise de courant.

### **Spécificités PMR**

- Portes (entrée, WC, ...) manipulables poing fermé, l min de 85 cm
- Siège rabattable (h : 50 cm ; l : 50 cm ; p : 50 cm) et aire de transfert de l : 1,10 m
- Crochets à 80 cm < h < 110 cm
- Miroir : position fixe à une hauteur maximale de 80 à 90 cm du sol ou pivotant
- Sèche-cheveux : position à une hauteur comprise entre 1m et 1,20 m



### 2.2. Un espace douche comprenant au minimum les éléments suivants :

- Il sera équipé de 4 à 6 pommeaux de type économique avec boutons-poussoirs à temporisation (t° conseillée de 35°).
- L'ensemble des canalisations sera encastré.
- Cet espace est aussi, de préférence, rectangulaire et peu profond.
- Les parois des douches seront entièrement carrelées sur leur hauteur. Le sol sera couvert d'un carrelage déstructuré et antidérapant avec une pente de 2% minimum vers les sterfputs ou caniveaux. Prévoir un sterfput de dimensions adaptées (diamètre 80) ou un caniveau.

- Pour les sports extérieurs le caniveau est toujours préconisé (boue, herbes, ...).
- La nature des matériaux doit être choisie afin de permettre un nettoyage facile garantissant une hygiène optimale du local. Il est conseillé de prévoir en partie haute des parois et pour les plafonds des matériaux résistants à l'humidité (éviter les portes et encadrements en bois).

#### Spécificités PMR

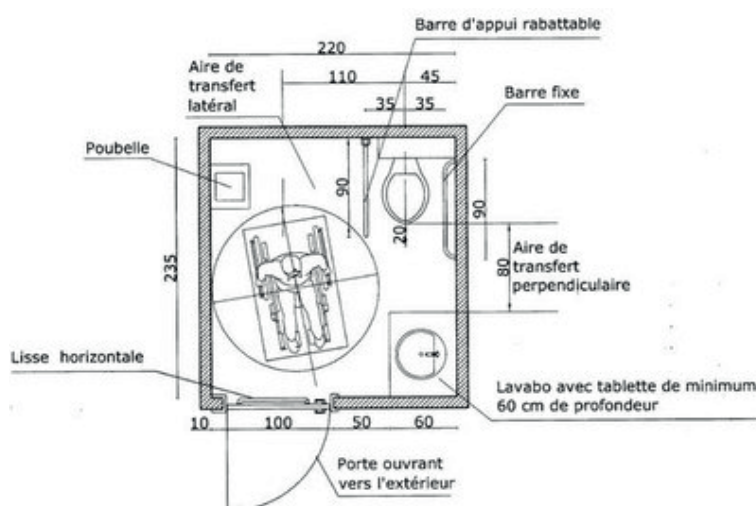
- Siège rabattable (l = 0,50 m, p = 0,50 m, h = 0,50 m) et aire de transfert de l : 1,10 m
- Poignées fixe et rabattable
- Mitigeur manipulable poing fermé
- Pommeau de douche à h max : 90 cm du sol
- Possibilité de placer un rideau de douche avec triple fixations au plafond
- Mobilier de couleur contrastée par rapport aux sol et murs
- La largeur de passage de l'entrée des douches doit être de minimum de 85 cm.

### 2.3. Un espace sanitaire comprenant au minimum les éléments suivants :

- Prévoir idéalement un WC suspendu, avec un lave-mains et un miroir sauf s'ils sont prévus dans l'espace habillage-déshabillage.
- On peut à la place du lave-mains précité, placer un lavabo dans l'espace déshabillage lorsque le contexte sportif le permet (à éviter pour le football, le rugby, et les sports extérieurs).

#### Spécificités PMR

- Surface minimale de 150 cm x 150 cm avec aire de transfert de 110 cm
- WC suspendu (h : 50 cm)
- Poignées fixe et rabattable
- Porte manipulable poing fermé avec lisse face intérieure
- Lave-mains avec siphon décentré et plat
- Robinet / mitigeur manipulable poing fermé
- Miroir fixe à hauteur adaptée ou inclinable
- Mobilier de couleur contrastée par rapport aux sol et murs



### 3. VESTIAIRES INDIVIDUELS

- Un vestiaire individuel, destiné principalement aux arbitres et entraîneurs, dont la superficie est comprise entre 6 à 10 m<sup>2</sup>, comprend un espace déshabillage avec une tablette rabattable ou une table, un miroir avec encadrement métallique, un banc suspendu ou une chaise, un porte-manteau, ainsi qu'une douche individuelle.
- Il faut également y prévoir idéalement un WC suspendu, avec un lave-mains
- Un vestiaire arbitre (de min 10 m<sup>2</sup>) pourra également être utilisé comme local anti-dopage s'il est équipé des éléments complémentaires suivants :
  - 1 table (éventuellement pliable)
  - 3 chaises (éventuellement pliables)
  - WC et lave-mains séparés (pour éviter la dilution des prélèvements avec l'eau de ville)

Les spécificités techniques du vestiaire collectif sont d'application (revêtement de sol, sterfputs,...). Il en est de même concernant les spécificités PMR.

### 4. SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

#### 4.1. Chauffage – ventilation

- Les locaux étant soumis à de forte production d'humidité, il est important de bien étudier le chauffage et la ventilation des locaux pour éviter les condensations. Il est obligatoire de prévoir une ventilation forcée mécaniquement.
- Les châssis oscillo-battants peuvent compléter le système de ventilation (éviter toutefois les courants d'air lors de la présence de sportifs). On peut aussi prévoir des grilles de ventilation «trois positions» dans les châssis.
- La position des radiateurs est à éviter en dessous des banquettes assises. Les commandes du thermostat du chauffage et des mitigeurs ne seront pas installées dans les vestiaires.

#### 4.2. Eclairage

- Le niveau d'éclairement sera de plus ou moins 150 lux. Une étude d'éclairage est à prévoir ainsi que le placement éventuel de leds.
- Prévoir des luminaires étanches avec le degré de protection IP approprié.
- La commande des appareils sera centralisée en dehors des vestiaires. Idéalement prévoir une détection de mouvement et/ou une horloge de programmation

#### 4.3. Les particularités

- Les vestiaires servant aux sports extérieurs seront équipés d'un point d'eau extérieur et d'un bac de décrochage des chaussures, rinçage VTT, ... à proximité de l'entrée.

- De plus, ces vestiaires souffrent davantage que les vestiaires intégrés dans les halls, d'actes de vandalisme et de négligence. Dès lors, une attention particulière devra être apportée à la nature des matériaux mis en œuvre, plus résistants et plus pratiques (portes pleines ou métalliques, protection des luminaires et appareils sanitaires, caméras de surveillance, patères inversées, etc... ).
- Les pratiquants de tennis, de fitness, danses, ... préfèrent de loin des douches individuelles au sein de vestiaires collectifs.
- Il est également possible lors de la conception des espaces de permettre une dissociation des fonctions habillage- déshabillage et le stockage des vêtements (système de casiers individuels, placards pour porte-habits collectifs, etc ... ). Différentes configurations sont possibles : soit, en dehors des vestiaires, soit entre 2 vestiaires ou au sein même de ce dernier (à étudier selon la configuration et pratique sportive). Ce système est recommandé pour augmenter la fréquence de rotation des sportifs.
- Certains vestiaires peuvent être exclusivement réservés aux enfants, dès lors les hauteurs des équipements devront être adaptées ( banquettes, patères, douches et sanitaires, ... ).
- Pour améliorer l'ambiance des locaux, une sonorisation peut être installée.

# Vestiaire Sanitaires



## Contact

Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments  
Département des Infrastructures subsidiées  
Direction des Infrastructures sportives  
Boulevard du Nord, 8  
5000 Namur  
infrasports.dgo1@spw.wallonie.be  
L'ensemble des fiches techniques est disponible  
sur le site d'Infrasports <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>